

RESERVATION DES REPAS A LA RESTAURATION SCOLAIRE 2023-2024

ESPACE ACCUEIL ET FACTURATION

Service Scolaire

Parc de la Mairie

94350 Villiers-sur-Marne

tel. : 01 49 41 28 00

Mail: inscription.scolaire@mairie-villiers94.com

NOM ET PRÉNOM DE L'ENFANT :

DATE DE NAISSANCE DE L'ENFANT :

ÉCOLE FRÉQUENTÉE :

SEPTEMBRE 2023							OCTOBRE 2023							NOVEMBRE 2023							DECEMBRE 2023							JANVIER 2024																																		
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D																												
4	5		7	8			2	3		5	6																																																			
11	12		14	15			9	10		12	13			6	7		9	10			4	5		7	8			8	9		11	12																														
18	19		21	22			16	17		19	20			13	14		16	17			11	12		14	15			15	16		18	19																														
25	26		28	29										20	21		23	24			18	19		21	22			22	23		25	26																														
														27	28		30											29	30																																	

FEVRIER 2024							MARS 2024							AVRIL 2024							MAI 2024							JUIN ET JUILLET 2024																																					
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D																															
				1	2							1																																																					
5	6		8	9			4	5		7	8			2			4	5			6	7																	10	11		13	14																						
							11	12		14	15																								17	18		20	21																										
							18	19		21	22			22	23		25	26			13	14		16	17			24	25		27	28																																	
26	27		29				25	26		28	29			29	30						21		23	24			1	2		4	5																																		

Merci d'**entourer** la date de présence de votre enfant à la restauration.

ex : **⑥**

SIGNATURE DU REPRÉSENTANT

Calendrier à renvoyer au service scolaire au plus tard 7 jours avant la date du repas choisi.



DATE :

Consignes d'utilisation du calendrier de la restauration scolaire 2023/2024

❖ Les repas des enfants doivent être réservés au moyen du calendrier de réservation (1 enfant = 1 calendrier)

❖ Ces calendriers sont disponibles à l'Espace Accueil et Facturation ou sur le site internet de la Ville www.mairie-villiers94.com

Le calendrier est à remettre à l'Espace Accueil et Facturation au plus tard 07 jours avant la date de repas choisie, pour effectuer une réservation ou une annulation/modification.

Exemple : pour un repas le 04 septembre, je réserve au plus tard le 28 août

❖ Sur le même calendrier, vous pouvez réserver les repas pour un mois, deux mois, etc..., voire pour toute l'année scolaire.
Si vous avez choisi de réserver pour plusieurs mois, un seul envoi suffit car l'ensemble de vos réservations sera enregistré.

❖ Vous souhaitez rajouter ou enlever des repas d'une réservation déjà transmise au service scolaire : vous devez refaire un calendrier et l'adresser à l'Espace Accueil et Facturation en inscrivant ANNULE ET REMPLACE, et l'envoyer par courrier ou le déposer directement, impérativement 07 jours avant la date de présence choisie.

❖ L'Espace Accueil et Facturation prend en compte le dernier calendrier de réservation reçu.

❖ Les repas réservés dans les délais vous seront facturés au tarif de votre quotient familial.

ATTENTION : Si votre enfant consomme le repas sans réservation, il sera facturé au double de votre tarif habituel.

❖ **Vous pouvez effectuer vos démarches en ligne sur le Portail Famille via le site internet de la Ville selon les mêmes modalités et délais.**

Pour tous renseignements, l'Espace Accueil et Facturation du service Scolaire et Périscolaire de Villiers-sur-Marne

se tient à votre disposition (01.49.41.28.00)